

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3004

27 décembre 2007

SOMMAIRE

Amléd S.A.	144192	Labo Technical Equipment S.A.	144188
Amléd S.A.	144191	Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l.	144170
Bactriane S.A.	144191	Lunda S.A.	144190
Bouvika S.A.	144183	Misam S.à r.l.	144173
Brederode International S.à r.l.	144147	Neried Finance S.A.	144190
CalEast Holdings 4 S.à r.l.	144151	POL 1 Sàrl	144169
C.B.R.A. Sàrl	144149	POL Top Sàrl	144150
Cheminco S.A.	144151	Powertrain S.à r.l.	144190
Chrystal Blue S.A.	144149	PRAETOR Management Company S.A.	144188
Cosmo S.A.	144146	Pythas S.A.	144169
Costasol Properties S.A.	144148	Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.	144161
D.C.I. - D.C. International S.A.	144184	Rancho Folclorico "OS LUSIADAS" asso- ciation sans but lucratif	144186
Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch	144150	Resort Investment S.A.	144183
Eric Baudner S.à r.l.	144148	Salon Susi s.à.r.l.	144148
Eric Baudner S.à r.l.	144149	Sirdi Invest S.A.	144158
Eric Baudner S.à r.l.	144148	SK A.I.	144147
Exakt S.A.	144151	SK Alternative Investments	144147
Fast Invest S.A.H.	144146	SkillTeam Luxembourg	144170
Friogen S.A.	144146	Sogemark Holding S.A.	144184
Fulvie S.A.	144189	Syrius Investments S.à r.l.	144149
Générale Electricité et Investissement S.A.	144147	The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg) ..	144185
G.H.N. S.A.	144146	Top-Lux S.A.	144185
Grest S.à r.l.	144169	Top-Lux S.A.	144191
Heka Invest SCI	144192	Top-Lux S.A.	144190
Immobiliare Altop S.A.	144147	Univest IV	144192
Impro S.A.	144189		
IS European Services Sàrl	144170		
Komas Building Company	144184		

Friogen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.149.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007143679/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06909. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Cosmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007143676/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00578. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.579.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007143675/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00588. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Fast Invest S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 66.179.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143673/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06277. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Générale Electricité et Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.017.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007143674/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00576. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Brederode International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

BREDERODE INTERNATIONAL S.à r.l.

O. Vroonen

Référence de publication: 2007143672/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08455. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Immobiliare Altop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007143677/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00586. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. SK Alternative Investments).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.830.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49300 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007143442/211/12.

(070167472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Salon Susi s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 92, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2007143569/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2007, réf. DSO-CK00167. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Eric Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143461/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Eric Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143457/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Costasol Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 53.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007143436/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Eric Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143458/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

C.B.R.A. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 27, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 104.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2007143567/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2007, réf. DSO-CK00108. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Chrystal Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007143678/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06919. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Syrius Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 123.268.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007143435/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

POL Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143416/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08148. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.838.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de DOREL HUNGARY Kft., société de droit hongrois, ayant son siège social au Dohány utca, H-1074 Budapest, Hungary, immatriculée sous le numéro 01-09-738548, en date du 30 janvier 2007, que DOREL HUNGARY Kft. a ouvert une succursale à Luxembourg sous le nom de DOREL HUNGARY Kft., LUXEMBOURG BRANCH.

Informations concernant la succursale

Dénomination sociale: DOREL HUNGARY Kft., LUXEMBOURG BRANCH

Adresse: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Activités: Le financement de sociétés intragroupes, ainsi que la gestion de propriété intellectuelle et toutes activités connexes.

Représentant permanent de la succursale et ses pouvoirs:

- Mme Mandy Schneider, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

En sa qualité de représentant légal de la succursale, Mme Mandy Schneider, susmentionnée, est autorisée à représenter la succursale de la société au Luxembourg par sa seule signature.

Informations concernant la société hongroise

Dénomination sociale: DOREL HUNGARY Kft.,

Forme sociale: Société à responsabilité limitée

Adresse: 12 Dohány utca, H-1074 Budapest, Hongrie

Registre: registre du Commerce et des Sociétés en Hongrie

Numéro d'immatriculation: 01-09-738548

Personnes ayant le pouvoir d'engager la société envers les tiers par leur signature conjointe, et de la représenter en justice:

- Jeffrey Schwartz, né le 8 septembre 1962 à Montréal (Canada) en tant qu'administrateur délégué, domicilié au 424 Russel Hill Road, Toronto, Ontario, Canada;

- Gyongyi Vass, née le 28 novembre 1978 à Szentes (Hongrie) en tant qu'administrateur délégué, domicilié au 27 VI.5 rue Radnoti Miklos, 1137 Budapest, Hongrie; et

- Karoly Bogнар, né le 17 mars 1961 à Szolnok (Hongrie) en tant qu'administrateur délégué, domicilié au 1 rue Tornalja, 1124 Budapest, Hongrie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007144331/556/41.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Cheminco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.552.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143671/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08454. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Exakt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 61.562.

Außerordentliche Generalversammlung am 12. November 2007

Die Hauptversammlung hat beschlossen, zum neuen Abschlussprüfer der Gesellschaft wurde die Gesellschaft MEMOLA LANG & HEIN SARL., R. C. Luxemburg, B 125.795, mit Sitz in 20, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxemburg, ernannt. Sie beendet das Mandat ihrer Vorgängerin.

Luxemburg, den 12. November 2007.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2007143570/808/16.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2007, réf. DSO-CK00139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

CalEast Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.985.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CalEast HOLDINGS, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.711, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on November 14, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company, which he declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company under the name of CalEast HOLDINGS 4 S.à r.l (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at nine thousand Sterling Pounds (GBP 9,000.-) represented by nine thousand (9,000) shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The subscribed share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The authorized capital of the Company, including the subscribed share capital, is set at seven hundred five thousand Sterling Pounds (GBP 705,000.-) represented by seven hundred five thousand (705,000) shares of one Sterling Pound (GBP 1.-) each.

The Board of Managers is authorised, during a period ending five (5) years following the date of incorporation of the Company, to increase the subscribed share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Increases of the share capital of the Company by the Board of Managers within the limits of the authorized capital made during a financial year shall be enacted by way of notarial declaration before the end of such financial year, and article 5 shall be amended accordingly.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share

capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of July, and ends on the thirtieth of June the following year.

Art. 21. Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The nine thousand (9,000) shares have been subscribed by CalEast HOLDINGS, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of nine thousand Sterling Pounds (GBP 9,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 30 June 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (€ 1,700.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Stéphanie Anne Duval, Associate Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, having her professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr. Laurent C.C.M. Bélik, Finance Administration Manager, born on 2 September 1974 in Ixelles, Belgium, having his professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
 - Mr. André Bauwens, Senior Accountant, born on February 24, 1966, in Manono, Democratic Republic of Congo, having his professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CalEast HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.711, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Grégoire Fraisse, employé privé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme susdit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CalEast HOLDINGS 4 S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) représentée par neuf mille (9.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Le capital autorisé de la Société, incluant le capital souscrit, est fixé à sept cent cinq mille Livres Sterling (GBP 705.000,-) représenté par sept cent cinq mille (705.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Le Conseil de Gérance de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de constitution de la Société, à augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs

fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Le Conseil de Gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil de Gérance de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, titres de dette ou instruments similaires), obligations convertibles, titres de dette ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Les augmentations du capital social de la Société par le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé réalisées au cours d'un exercice social feront l'objet d'une déclaration notariée avant la fin de l'exercice considéré et l'article 5 sera modifié en conséquence.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trentième jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

CalEast HOLDINGS, susnommée, a souscrit les neuf mille (9.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

144158

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents Euro (€ 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Madame Stéphanie Anne Duval, Associate Director, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Monsieur Laurent C.C.M. Belik, Finance Administration Manager, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
 - Monsieur André Bauwens, Senior Accountant, né le 24 février 1966, à Manono, République Démocratique du Congo, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36771. - Reçu 125,90.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143805/211/381.

(070167272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Sirdi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.003.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société COPERNIC INVEST S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
- 2.- La société WILBARKS MANAGEMENT CORP., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), 53E Urbanizacion Marbella, MMG Tower Piso 16.

Ici représentées par Sabrina Lepomme, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination SIRDY INVEST S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont au porteur.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mars à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- WILBARKS MANAGEMENT CORP	99 actions
2.- COPERNIC INVEST S.A.	1 action
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - M. Herbert Grossmann, docteur en droit, 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg;
 - M. Dominique Fontaine, employé privé, 53, square de la Lys, Boîte 7, B-6700 Arlon (Belgique);
 - M. Pierre Goffinet, employé privé, 167, route de Longwy à L-1941 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
 - la société STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Lepomme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36767. - Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143809/211/164.

(070167529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 133.987.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

QUINLAN NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

QUINLAN PRIVATE CLYDE HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The founders are here represented by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is QUINLAN PRIVATE MOST CLIENT HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) represented by 450 (four hundred and fifty) class A Shares of EUR 50.- (fifty Euros) each and 50 (fifty) class B Shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty Euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least a majority of managers of type A and one manager of Class B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts (interim balance sheet) prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and sums allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any manager may require, on his sole discretion to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 450 class A Shares representing 90% of the capital have been entirely subscribed by QUINLAN NOMINEES LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 22,500.- is as now at the disposal of the Company QUINLAN PRIVATE MOST CLIENT HOLDINGS S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

All the 50 class B Shares representing 10% of the capital have been entirely subscribed by QUINLAN PRIVATE CLYDE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 2,500.- is as now at the disposal of the Company QUINLAN PRIVATE MOST CLIENT HOLDINGS S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as

- managers of type A for an undetermined duration

Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand on 14 October 1970, with professional address at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland, and

Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on 5 September 1971, with professional address at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland,

Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on 27 October 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

- managers of type B for an undetermined duration

Mr Bruno Bagnouls, chartered accountant, born in Nancy, France, on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and

Mrs Florence Gérardy, chartered accountant, born in Verviers, Belgium, on 16 February 1978 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Stümper, L-2557 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

QUINLAN NOMINEES LIMITED, une «private limited company» constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social au 8 Raglan road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

QUINLAN PRIVATE CLYDE HOLDINGS S.à r.l., une société sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Fondateurs ici représenté par Régis Galiotto, juriste avec demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera QUINLAN PRIVATE MOST CLIENT HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que

ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune et par 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins la majorité des gérants de type A et un manager de type B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement des dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant peut demander, à sa propre discrétion et aux frais de la société, la revue de l'état comptable intérimaire par un réviseur d'entreprise indépendant.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A représentant 90% du capital social ont toutes été souscrites par QUINLAN NOMINEES LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B représentant 10% du capital social ont toutes été souscrites par QUINLAN PRIVATE CLYDE HOLDINGS S.à.r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800,- euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés

- gérants de type A pour une durée indéterminée

Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né en Auckland, Nouvelle Zélande le 14 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande.

Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande,

Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- gérants de type B pour une durée indéterminée

Monsieur Bruno Bagnouls, expert comptable, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Florence Gérardy, expert comptable, née à Verviers, Belgique, le 16 février 1978 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36806. - Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143803/211/407.

(070167325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

POL 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.874.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143438/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08145. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pythas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.202.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PYTHAS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143385/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08351. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Grest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.924.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2007

Unique résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du gérant administratif Monsieur Patrick Pianon avec effet au 20 septembre 2007 et désigne comme nouveau gérant administratif Monsieur Laurent Schweitzer, étudiant, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

L. Kies

Référence de publication: 2007143218/3970/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

SkillTeam Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 90.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la maison mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour SkillTeam LUXEMBOURG S.A.

M. Wattier

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007143680/8200/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01466. - Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143412/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08169. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.321.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LARES ITALIA FINANCE (BERMUDA) L.P., with registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here represented by Mr Djamel Bouzemaarene, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 28, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of LARES ITALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on May 13, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 967 of September 19, 2003. The articles of Association have been amended for the last time by

a notarial deed on September 18, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2159 of November 18, 2006;

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Robert Shaw as Category A Manager and Ms Sophie Van Oosterom as Category B Manager and to give discharge for the exercise of their mandates.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as Managers of the Company, with effect as per the date of the present deed for an unlimited period:

Managers A:

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Managers B:

- Mr Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30, 1961 in Massachusetts, USA with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the last sentence in paragraph seven of article 10 of the articles of association by the following:

« **Art. 10. (7th paragraph).** Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 13 of the articles of association as follows:

« **Art. 13.** The Corporation will be bound in all circumstances by the joint signature of one category A Manager and one category B Manager or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Managers.»

Fifth resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri to L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

There being no further business, the meeting is terminated.

COSTS

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LARES ITALIA FINANCE (BERMUDA) L.P., ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

ici représentée par Monsieur Djamel Bouzemaarene, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LARES ITALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 967 du 18 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2159 du 18 novembre 2006;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Robert Shaw de sa fonction de gérant de catégorie A et de Madame Sophie Van Oosterom de sa fonction de gérant de catégorie B et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer en qualité de gérants de la société, avec effet à dater du jour du présent acte pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), demeurant professionnellement à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Gérants B:

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (USA), demeurant professionnellement à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume Uni.

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), demeurant professionnellement à 399, Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, (USA).

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier la dernière phrase du paragraphe 7 de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10. (paragraphe 7).** Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Bouzemaarene, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, LAC/2007/33958. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007143817/220/123.

(070167279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Misam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.966.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of November.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Ulf Rosberg, company director, born in Allhelgona on September 10, 1965, residing at Burevägen 9, SE-182 63 Djursholm, Sweden.

The founder is here represented by Mrs Ingrid Moinet, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 8, 2007

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of association of a «société à responsabilité limitée» which it declares to hereby incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) (the «Company»), governed by the present articles of incorporation and Luxembourg law, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole shareholder, such shareholder exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is MISAM S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred (100) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), one hundred (100) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), one hundred (100) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), one hundred (100) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), one hundred (100) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), one hundred (100) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), one hundred (100) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares» and together with the Ordinary Shares, the «shares»)), being a total of one thousand one hundred fifty (1,150) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

Art. 9. Each share carries one vote and each shareholder has voting rights commensurate to his share holding. Save as provided in the present articles, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10.

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Preferred Shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined here below) for each Preferred Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»);

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»);

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»);

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);

10.3.5 The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);

10.3.6 The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);

10.3.7 The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);

10.3.8 The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and

10.3.9 The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»);

10.3.10 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year-end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the

Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.9 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: (i) nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount (ii) divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or the unanimous decision at a general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority of shareholders representing at least the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg at such places as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Art. 22. Definitions

Class A Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr Ulf Rosberg, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 57,500.- (fifty-seven thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,600.- (thousand six hundred Euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Ulf Rosberg, associé, né à Allhelgona, le 10 septembre 1965, résidant à Burevägen 9, SE-182 63 Djursholm, Suède.

Fondateur ici représenté par Madame Ingird Moinet en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 8 novembre 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera MISAM S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital de la Société est de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, («les Parts Sociales Préférentielles») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales»), étant un total de mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 10.

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale Préférentielle de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2007 (la «Période Classe A»);

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2008 (la «Période Classe B»);

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2009 (la «Période Classe C»);

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2010 (la «Période Classe D»);

10.3.5 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E 2011 (la «Période Classe E»);

10.3.6 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F 2012 (la «Période Classe F»);

10.3.7 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G 2013 (la «Période Classe G»);

10.3.8 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe H est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H 2014 (la «Période Classe H»);

10.3.9 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I 2015 (la «Période Classe I»);

10.3.10 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.9 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront la Valeur d'Annulation par Part calculée de la façon suivante: (i) valeur nominale par Part Sociale Préférentielle à annuler plus Montant Disponible (ii) divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou à la décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserves légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Définitions

Comptes Intérimaires 2007 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires 2008 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires 2009 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

Comptes Intérimaires 2010 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Comptes Intérimaires 2011 Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe E

Comptes Intérimaires 2012 Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F

Comptes Intérimaires 2013 Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe G

Comptes Intérimaires 2014 Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe H

Comptes Intérimaires 2015 Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe I

Période de Classe ou Période Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Ulf Rosberg, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 57.500,- (cinquante-sept mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Moinet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, LAC/2007/37092. — Reçu 575 euros.

Pour le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007143824/5770/584.

(070167081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Bouvika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.737.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUVIKA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143382/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08343. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Resort Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour RESORT INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143257/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08580. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

D.C.I. - D.C. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour D.C.I. - D.C. INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143255/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08577. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Sogemark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.312.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

REVILUX S.A

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2007143253/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08615. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Komas Building Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.

R.C.S. Luxembourg B 30.980.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 décembre 2007.

Pour KOMAS BUILDING COMPANY

J. Reuter

Référence de publication: 2007143050/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00638. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Top-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.
R.C.S. Luxembourg B 105.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143060/801022/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2007, réf. DSO-CL00048. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.963.

Conseil d'Administration:

- Houmoud Abdulaziz Al Ajlan, administrateur, domicilié à P.O. Box 285868, rue Main Street n° 1, Riyad 1323, Arabie Saoudite.
- Sulaiman Ibrahim Al Bassam, administrateur, domicilié à P.O. Box 24981, Safat, 13110 Kuwait.
- Mohamed Salem Obaid Aldhaferi, administrateur, domicilié à PO Box 46610, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.
- Chen Hongsheng, administrateur, domicilié à C-2105, Ocean Cityscape, No.123 Zhonguancun East Road, Haichian District, Beijing, Chine.
- Anthony Roderick Chichester Bancroft Cooke, administrateur, domicilié à Poland Court, Odiham, Hampshire, RG29 1JL, Angleterre.
- Ludwig Criel, administrateur, domicilié à Dennenlaan 62, 2758 Haasdonk, Belgique.
- Hristo Ivanov Donev, administrateur, domicilié à 33, Ivan Aksakov Str. Ap.II, 9000 Varna, Bulgarie.
- James Andrew Drakos, administrateur, domicilié à 44 Rock Ridge Avenue, Greenwich, CT 06831, Etats-Unis.
- Mehmet Bülent Ergin, administrateur, domicilié à Büyükdere Cad., Yapaikredi Plaza, A-Blok, K:12, 80620 Levent, Istanbul, Turquie
- Ivan Henderson Heesom-Green, administrateur, domicilié à Leuvenstraat 60, Erps-Kwerps, Kortenberg, 3071 Belgique.
- Huang Shao Jie, administrateur, domicilié à Flat 4, 24/F, Block A, Hongway Garden, 8 New Market Street, Sheung Wan, Hong Kong.
- Ejgil Kromann, administrateur, domicilié à 26 Sankt Annae Plads, 1250 Copenhagen K, Danemark.
- Peter George Livanos, administrateur, domicilié à Le Formentor, Apt 13B, Monaco 98000.
- Paul Robert Lorenz Lorenz-Meyer, administrateur, domicilié à Parkallee 64, 20144 Hamburg, Allemagne.
- Matheos Los, administrateur de C.M. Los (London) Ltd., domicilié à Fiat 2, 18 Rosecroft Avenue, London NW3 7QB, Angleterre.
- Vladimir Alexandrovich Mednikov, administrateur, domicilié à 20/54, Marshal Zakharov, 115569, Moscou, Russian Federation.
- Tatiana Petalas, administrateur, domiciliée à 7, avenue Princesse Grace, Monte Carlo, MC 98000, Monaco.
- Kishore Swaroop Rajvanshy, administrateur, 39B, Tower2, Phase 1, Residence Bel-Air, Cyberport Road, Pokfulam, Hong Kong, Chine.
- Mary Constance Sloan, 4172 Douglas Road, Coconut Grove, FL 33133, Etats-Unis.
- Sergey Alekseevich Terekhin, 21, Ul Gorkogo, Block 8, 353960 Tsem dolina, Novorossiysk, Russie.
- Stephen Amer Van Dyck, administrateur, domicilié à 1131 Abbey's Way Tampa, Florida 33602, Etats-Unis.
- Wang Haiming, administrateur, domicilié à Guan Cheng Nan Yuan 11-4B, Hai Dian District, Beijing, Chine.
- Mark Edward Warren, administrateur, domicilié à 413 Santurce Avenue, Coral Gable, Florida 33143, Etats-Unis.
- Geoffrey Woodford, administrateur, domicilié à Broomells Farm, Misbrooks Green Road, Dorking, Surrey RH5 4QQ, Angleterre.

General Manager (Délégué à la Gestion Journalière) et Secrétaire-Général:

- Philip Anthony Aspden, 33, boulevard Prince Henri, 1724-Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gestionnaires:

- WEST OF ENGLAND INSURANCE SERVICES (LUXEMBOURG) SA, 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Reviseurs:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Certificat

Je, soussigné, Philip Anthony Aspden, de 33, boulevard Prince Henri, Luxembourg, Secrétaire-Général de THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG), certifie par la présente qu'à la suite des Résolutions dûment adoptées par l'assemblée générale du 26 septembre 2007, les administrateurs et le délégué à la gestion journalière de l'Association sont les personnes nommées dans le relevé ci-annexe et signé par moi-même comme certificat d'exactitude.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG)

P.A. Aspden

Secrétaire-Général

Référence de publication: 2007144177/1026/62.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04579. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Rancho Folclorico "OS LUSIADAS" association sans but lucratif.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 18, rue Brill.

R.C.S. Luxembourg F 7.454.

STATUTS

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination RANCHO FOLCLORICO OS LUSIADAS association sans but lucratif. Son siège est fixé à Esch-sur-Alzette et elle est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de développer la culture, danses folkloriques portugaises, costumes traditionnels.

Art. 3. L'association se compose de musiciens, chanteurs, directeurs, chargés de cours, membres du conseil d'administration, membres actifs, membres d'honneur, membres honoraires, portes-drapeau. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 4. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission à un des membres du conseil d'administration statuent sur le bien-fondé de cette demande. Ces personnes doivent s'engager à respecter strictement les statuts et le règlement interne de l'association.

Art. 5. Peuvent être membres d'honneur, tous ceux qui ont payé une cotisation annuelle. Peuvent être nommés membres honoraires par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, des personnes ayant rendu des services extraordinaires à l'association. Ce titre honorifique ne donne pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 6. Les membres versant à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder le montant de 50,- euros, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire,
- b) par le non-paiement de la cotisation, trois mois après la sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée,
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux décisions prises par le conseil d'administration. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés par procuration écrite.

Le membre exclu est informé par lettre recommandée.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations. Il s'engage en outre à rendre le matériel de l'association mis à sa disposition en bon état.

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins, et de onze membres majeurs au plus élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés par procuration écrite pour une durée de 3 ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 10. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres, de l'admission de nouveaux membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 12. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront au moins huit jours à l'avance (cachet de la poste faisant foi). Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 14. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 15. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Art. 16. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

Art. 17. Si un membre quitte le conseil avant l'expiration de son mandat, un remplaçant peut terminer son mandat, et sera confirmé lors de la prochaine assemblée générale.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois, par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 19. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix lors d'un vote du conseil, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour les affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 20. Les signatures conjointes du président et du secrétaire engagent valablement l'association envers les tiers. En cas d'engagement financier, la signature du trésorier est indispensable.

Art. 21. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 22. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'orchestre, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association.

Art. 23. L'exercice social commence le premier janvier.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale extraordinaire détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 25. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Référence de publication: 2007144191/5278/88.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01940. - Reçu 170 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

PRAETOR Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 99.245.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 26 octobre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Edouard de l'Espée, avec adresse professionnelle au 19, rue de la Croix d'Or, CH-1204 Genève, Suisse,
- Patrice Henri, avec adresse professionnelle au 1, rue Gerbier, F-75011 Paris, France,
- Jean-Marc Picon, avec adresse professionnelle au 43, rue de Grignan, F-13006 Marseille,
- Lucie Maurel-Aubert, avec adresse professionnelle au 17, avenue Hoche, F-75008 Paris,
- Xavier Gérard, avec adresse professionnelle au 17, avenue Hoche, F-75008 Paris.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Pierre Antoine Martel, avec adresse professionnelle au 43, rue de Grignan, F-13006 Marseille, France, de son mandat d'administrateur avec effet au 28 septembre 2007.

3. Nomination de Monsieur Jacques Richard, avec adresse professionnelle au 17, avenue Hoche, F-75008 Paris, France, en tant qu'administrateur avec effet au 28 septembre 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

4. Renouvellement du mandat de DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Référence de publication: 2007144178/581/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Labo Technical Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 86.771.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 juillet 2007

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Norbert Meisch demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch sur Alzette, de Monsieur François Pletschette demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch sur Alzette et de Monsieur Jean Philippe Hendriks demeurant 15, rue Duchscher à L-5217 Sandweiler, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Norbert Meisch pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Dourson Jean Luc, demeurant 73, route de Luxembourg à L-8140 Bridel, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur délégué Monsieur Dourson Jean Luc demeurant 73, route de Luxembourg à L-8140 Bridel, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en qualité de nouvel administrateur Madame Nicole Murais Y Comesana demeurant 23, rue de la Gare à F-57220 Conde, Northen, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale constate que le mandat de la W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à r.l., commissaire aux comptes, sise 54, boulevard Napoléon 1^{er} à Luxembourg (L-2210) arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes susmentionné pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2007.

N. Meisch / N. Murais Y Comesana / J.L. Dourson
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007144121/597/33.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Impro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3442 Dudelange, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 87.075.

—
Assemblée Générale Ordinaire de la Société du 31 juillet 2007

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Manderscheid, commerçant, demeurant à L-3761 Tétange, 28, rue Thomas Byrne.
2. Madame Karin Schintgen, employée privée, demeurant à L-3761 Tétange, 28, rue Thomas Byrne.
3. Madame Marianne Nicolé, employée privée, demeurant à L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

D'un commun accord ont été prises les résolutions suivantes:

1) les mandats de l'administrateur et de l'administrateur-délégué Monsieur Alain Manderscheid et des administrateurs Madame Karin Schintgen et Madame Marianne Nicolé sont reconduits.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE Sàrl, (en abrégé S.O.G.I.L.) avec siège social à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le nouveau siège social est fixé à L-3442 Dudelange, 13, rue des Champs.

Fait à Dudelange, le 31 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007144012/7982/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11628. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Fulvie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.706.

—
Le bilan et l'annexe légale au 30 septembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FULVIE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143383/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08346. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Powertrain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 111.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour POWERTRAIN S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143256/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08579. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour LUNDA S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143254/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08576. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Top-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.
R.C.S. Luxembourg B 105.000.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143062/801022/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2007, réf. DSO-CL00049. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Neried Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 29.328.

- Constituée en date du 18 novembre 1988 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 41 du 15 février 1989;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 janvier 2003 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n ° 263 du 12 mars 2003.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 8 octobre 2007 qu'ont été renommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

1) comme administrateurs:

- Madame Consuelo Moret Catala, administrateur de sociétés, demeurant à E-46004 Valence, Calle Collon n ° 7

- Monsieur Rolf Fricker, employé de commerce, demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St. Léger
- Monsieur Roland Leguizamon, employé de commerce, demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St. Léger

2) comme commissaire aux comptes:

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 86.770.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007142973/687/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Bactriane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.317.

Le bilan et l'annexe légale au 30 juin 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BACTRIANE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007143380/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08342. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Top-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.

R.C.S. Luxembourg B 105.000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143061/801022/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2007, réf. DSO-CL00047. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Amléd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143059/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03053. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Heka Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg E 125.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2007

Unique resolution

L'assemblée générale confirme le changement du nom de la rue du siège social de la société qui a été effectué par la commune de Weiswampach et qui prend effet à partir du 1^{er} novembre 2007. Par conséquent, la nouvelle adresse de la société est la suivante:

2, Beelerstrooss à L-9991 Weiswampach.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etabli à Weiswampach, le 31 octobre 2007.

Spoden

Un représentant de la société

Référence de publication: 2007143571/801023/21.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2007, réf. DSO-CL00050. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Univest IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 122.856.

—
L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 10 septembre 2007 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Monsieur Peter Zegger (demeurant aux Pays Bas), Monsieur Frank Wiedemeijer (demeurant en Suisse) et Madame Wendy Mayall (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2008;

2. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an qui prendra se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour UNIVEST IV, SICAV

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

S. David / Signature

Vice-President, Risk & Control / -

Référence de publication: 2007144168/4913/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05858. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Amled S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 44.534.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143058/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03054. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.
